



Schläfli Ruedi

Utilisation de produits locaux lors de manifestations dans le canton de Fribourg

Cosignataires :

Réception au SGC : 06.05.19

Transmission au CE : *08.05.19

Dépôt et développement

Aujourd'hui plus que jamais, les consommateurs veulent connaître le contenu de leur assiette. Tous les indicateurs démontrent les intérêts des circuits courts dans le secteur de l'alimentation et sa durabilité environnementale (économie locale, maintien du savoir-faire, traçabilité, sécurité, etc.).

C'est pourquoi je demande au gouvernement d'inscrire des règles dans une loi afin de promouvoir et garantir, par une subvention, une part substantielle de produits régionaux (issus de l'agriculture fribourgeoise ou suisses) dans les diverses manifestations du Canton de Fribourg qui ont une autorisation préfectorale. Par cette motion, je veux que les règles d'achats de produits de l'agriculture soient fortement liées à la production locale et suisse pour l'ensemble des manifestations qui proposent une restauration durant leurs activités.

Le canton de Fribourg se distingue bien au-delà de ses frontières par la diversité et la qualité de ses manifestations en tous genres (manifestations sportives, culturelles, girons de jeunesses etc.). Dans la plupart de ces manifestations, les organisateurs proposent aux nombreux visiteurs une restauration variée durant leurs activités.

Par cette motion, mes objectifs sont clairs et transparents et les avantages pour le canton de Fribourg seront mesurables à plusieurs niveaux :

- > Soutien à l'agriculture de proximité et ses produits ainsi qu'aux fournisseurs régionaux
- > Favoriser les artisans et transformateurs du canton
- > Actions en faveur du développement durable, transports courts
- > Promotion d'une nutrition saine, de goûts et responsable
- > Intégrer et promouvoir l'utilisation de produits régionaux au sein des diverses manifestations du canton
- > Soutenir les organisateurs financièrement pour le développement durable.

Par cette motion le canton de Fribourg peut passer des paroles aux actes sur les défis climatiques qui préoccupent bon nombre de personnes sur l'avenir de notre planète.

—

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).